Depuis les débuts, la Commission est dotée d'un personnel permanent à Ottawa et à Washington. A la suite de l'accord conclu entre le Premier Ministre Trudeau et le Président Nixon, le 15 avril 1972, la Commission a un personnel international additionnel à Windsor.

L'honorable M. Martin: Bravo!

L'honorable M. Robichaud: Je sais que le leader du gouvernement au Sénat est fier qu'on ait ouvert un bureau à Windsor. Il y a toute une histoire à ce sujet et je pourrai peut-être expliquer plus tard, en privé sinon en public, pourquoi on a choisi d'installer ce bureau au Canada plutôt qu'aux États-Unis.

L'honorable M. Grosart: Attention!

L'honorable M. Robichaud: Je fais toujours attention.

Au cours de son histoire, la Commission a été chargée de l'étude de près de cent cas qui lui ont été soumis par les deux gouvernements. Après de nombreuses et longues études, la Commission a recommandé des solutions qui, dans la plupart des cas, ont été adoptées par les gouvernements. A l'heure actuelle, la Commission possède quelque trente conseils internationaux responsables de la surveillance de la qualité et du niveau des eaux. Ces conseils doivent faire un rapport officiel à la Commission deux fois par année et une fois par mois officieusement.

• (1430)

A mon avis, les problèmes les plus importants soumis à la Commission furent le harnachement de la rivière Columbia, la construction de la voie maritime du Saint-Laurent, la qualité et le niveau des eaux des Grands Lacs et le niveau de la voie Richelieu-Champlain. Il ne faut pas oublier non plus des questions aussi importantes que la rivière Skagit, le contrôle de la qualité de l'air dans la région Windsor-Détroit, le cas du Tac des Bois, etc., etc.

L'accord sur la qualité des eaux des Grands Lacs stipule, entre autres choses, que «les programmes et autres mesures concernant la mise en vigueur des objectifs visant la qualité des eaux seront développés et appliqués aussitôt que possible en conformité avec la législation en vigueur dans les deux pays. A moins de stipulations contraires, ces programmes et autres mesures devront être ou complétés ou en voie d'exécution au 31 décembre 1975.»

Je crains que, malheureusement, un grand nombre de personnes ont interprété cet article de l'accord comme voulant dire qu'au 31 décembre 1975, les Grands Lacs auront retrouvé leur condition originale. C'est-à-dire sans pollution. C'est là une opinion trop optimiste. Il faudra à la Commission mixte internationale un certain nombre d'années avant de pouvoir réaliser ses objectifs, mais ils seront réalisés en fin de compte. Tout cela coûtera des milliards et il faudra trouver ces fonds mais je ne doute pas qu'ils le soient.

Le Canada, pour sa part, suit son calendrier d'exécution tel que prévu. En fait, nous sommes peut-être un peu en avance sur notre horaire grâce surtout à la prévoyance des gouvernements de l'Ontario et du Canada. Si le Canada se retrouve dans une situation aussi enviable, c'est dû au fait qu'une seule province est en jeu, l'Ontario, tandis que du côté américain, huit états sont impliqués, quelque 160 gouvernements municipaux et des centaines d'industries. Ainsi, le problème est infiniment plus complexe de l'autre côté de la frontière. Cependant, je suis persuadé que la bonne volonté et la détermination y sont et qu'ainsi les difficultés seront surmontées.

Honorables sénateurs, lorsque j'ai commencé ma carrière politique, j'étais animé par deux motivations princi-

pales sans exclure, naturellement, l'aspect sportif de la politique telle qu'elle est conçue et comprise au Nouveau-Brunswick. La première de ces motivations était l'espoir d'effectuer des changements qui s'imposaient pour hausser le niveau et la qualité de la vie de mes concitoyens du Nouveau-Brunswick. L'autre, c'était de développer un rapprochement dans l'unité entre deux ethnies qui, dans ma province, co-habitaient depuis la fondation de cette province: une égalité d'opportunité à l'intérieur d'une confédération canadienne harmonieuse. Je n'ai pas abandonné ces deux motivations en acceptant de servir en cette Chambre.

Les deux ethnies principales du Nouveau-Brunswick que j'appellerai, pour être bref, les anglais et les français, ont créé une majorité électorale qui a donné au gouvernement que je dirigeais l'occasion de me rapprocher sensiblement des buts que je m'étais fixés.

Elles nous ont fait confiance durant dix ans, durant une décennie complète, et, forts de cette confiance des deux principaux groupes ethniques de ma province, nous avons pu jeter les bases d'un développement économique et social nouveau pour mes concitoyens et je m'en fais un titre de gloire.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Robichaud: Honorables sénateurs, cette ère de réformes n'a pas été facile, peu s'en faut, et je ne m'attarderai pas ici à en faire état. Nous étions aidés par un gouvernement fédéral activement sympathique aux besoins depuis si longtemps ignorés d'une province dont la prospérité et les progrès sociaux traînaient loin en arrière des autres dans un pays immense et riche. Cette sympathie constructive est toujours là.

• (1440)

Tout n'est pas parfait et il reste beaucoup à faire, mais si j'affirme que nous avons pris une part active dans la promotion sociale et économique de mes concitoyens en les lançant sur la route du progrès, les honorables sénateurs comprendront que je ne m'en fais pas un orgueil personnel, mais je reflète plutôt la fierté de mes concitoyens. Sans leur participation, rien n'aurait pu être fait. Nous ne pouvions pas nous payer le luxe d'attendre que les conjonctures économiques soient propices pour remédier à l'incurie de plusieurs générations. S'il fallait procéder à des réformes sur une grande échelle, il fallait que nous en prenions nous-mêmes l'initiative—et c'est bien ce que nous avons fait.

Des politiques conçues pour remédier aux disparités régionales ont fait l'objet de débats et de décisions gouvernementales pendant des décennies. Elles sont au coeur même de ce que plusieurs Canadiens conçoivent comme l'unité nationale et le lien qui unit tous les Canadiens. Bien sûr, tous les Canadiens appuient le concept d'équité et de justice; tous les Canadiens apprécient la valeur des efforts entrepris pour une répartition équitable des services publics d'un océan à l'autre et ils approuvent que tous les citoyens aient une chance égale de participer et de contribuer à ce progrès économique.

Les techniques souvent complexes mais efficaces qui ont été mises sur pied pour accomplir ces objectifs ont réussi dans une large mesure. Notre système de péréquation, les nombreux programmes conjoints, les nombreuses agences spécialisées orientées vers la solution de problèmes propres à certains endroits ou régions; tout cela a donné d'excellents résultats. Au cœur de tous ces efforts on trouve les programmes et les politiques du ministère d'Expansion économique régionale. Elles prennent une impor-

[L'honorable M. Robichaud.]